

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 25 mars 2015 à 9 h 30
« Les retraités : approches territoriales »

Document N° 09

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les revenus des retraités sur le territoire national

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Les revenus des retraités sur le territoire national

Ce document exploite les données publiées par l'INSEE à ce jour sur les revenus des retraités à différents échelons géographiques (département, zonage urbain/rural, canton).

Tous les résultats présentés ici portent sur la France métropolitaine en 2011.

Dans l'idéal, il serait souhaitable de pouvoir mesurer, aux différents échelons géographiques, d'une part la pension de retraite moyenne par retraité, d'autre part le niveau de vie moyen des retraités. Rappelons que le niveau de vie d'une personne – défini comme le revenu disponible¹ par unité de consommation² – tient compte de l'ensemble des revenus nets perçus par le ménage auquel elle appartient, ainsi que de la composition démographique de son ménage³. Ainsi, bien que les revenus des retraités soient inférieurs aux revenus des actifs, les retraités ont en moyenne un niveau de vie proche de celui des actifs car leurs ménages sont souvent de plus petite taille.

Les données locales sur les revenus mises en ligne par l'INSEE se sont beaucoup enrichies au cours des dernières années :

- depuis 2001, l'INSEE exploite les fichiers exhaustifs des déclarations fiscales et de la taxe d'habitation, afin de produire des indicateurs de revenus à un niveau géographique fin (*Revenus fiscaux localisés, dite RFL*). Ces indicateurs mesurent le « revenu fiscal », c'est-à-dire le total des revenus mentionnés sur la déclaration fiscale. Le revenu fiscal ne prend en compte ni les revenus non imposables (prestations familiales, prestations logement, minima sociaux) ni l'essentiel des revenus du patrimoine (exonérés d'impôt ou soumis à prélèvement libératoire). Le revenu fiscal ne permet donc pas de calculer le niveau de vie, mais il fournit une indication approximative sur le niveau de vie ;
- depuis 2006, la source fiscale est complétée par des imputations de prestations sociales et de revenus du patrimoine, ce qui permet d'estimer des niveaux de vie moyen et des taux de pauvreté au niveau départemental, sans pouvoir descendre au niveau infra-départemental (*Revenus disponibles localisés, dite RDL*). Ces résultats sont cohérents au niveau national avec l'enquête nationale *Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)*, dont sont issues les statistiques de niveau de vie présentées habituellement au COR ;
- enfin, l'INSEE s'apprête à publier courant 2015 les résultats d'une nouvelle source (*Filosofi*) exploitant à la fois les fichiers fiscaux et sociaux (CNAF, CNAV, MSA), de façon à estimer des indicateurs de niveaux de vie à un niveau géographique fin. Cette source n'est cependant pas encore disponible.

¹ Le revenu disponible correspond à l'ensemble des revenus (revenus d'activité, pensions, revenus du patrimoine, prestations sociales, pensions alimentaires, nets d'impôts et de prélèvements sociaux).

² Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible par unité de consommation. Le système d'unités de consommation habituellement utilisé compte une part pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour les autres personnes âgées de 14 ans et plus, et 0,3 part pour les enfants âgés de moins de 14 ans.

³ Dans ce document, le niveau de vie moyen est calculé au niveau individuel, en pondérant chaque ménage par le nombre de personnes le composant.

Au total, grâce aux données locales sur les revenus mises en ligne par l'INSEE, il est possible :

- au niveau départemental, d'estimer le **niveau de vie moyen et le taux de pauvreté** par tranche d'âge (source : *RDL*) ;
- au niveau infra-départemental, d'estimer des **revenus fiscaux médians⁴ par unité de consommation**, pour chaque tranche d'âge (source : *RFL*), à défaut de pouvoir estimer des niveaux de vie (revenus disponibles par unité de consommation).

Dans les deux cas, les statistiques ne sont disponibles que par tranche d'âge de la personne de référence du ménage⁵, et non sur les individus retraités. En effet, la source fiscale ne permet pas de différencier précisément les personnes actives et les personnes à la retraite.

Par ailleurs, la source RFL permet d'estimer, de façon approximative, la **pension moyenne par retraité**, à différents échelons géographiques. La pension moyenne par retraité peut en effet se calculer comme le rapport entre la masse des pensions de la zone géographique (disponible dans la source RFL pour toute zone d'au moins 2 000 habitants) et le nombre de retraités de cette zone (source : Recensement).

Les estimations de pension moyenne par retraité présentées dans ce document restent approximatives pour deux raisons.

D'une part, la masse des pensions correspond à la rubrique « pensions, retraites et rentes » de la déclaration fiscale. Or les revenus de la catégorie « pensions, retraites et rentes » comprennent, outre les pensions de retraite (y compris les rentes provenant de surcomplémentaires ou de capitalisation volontaire), d'autres revenus qui ne relèvent pas de la retraite :

- les pensions, allocations et rentes d'invalidité ;
- certains avantages en nature ;
- les rentes viagères à titre gratuit (reçues en vertu d'un acte de donation ou d'un testament) ;
- les pensions alimentaires nettes (les pensions versées sont soustraites des pensions perçues) ;
- les rentes viagères à titre onéreux (une fraction des rentes viagères perçues en contrepartie d'une somme d'argent versée ou de la transmission d'un bien, rentes allouées en dommages-intérêts par décision de justice).

Il en résulte une surestimation de la pension de retraite moyenne par retraité.

D'autre part, la masse des « pensions, retraites et rentes » n'est calculée que sur les personnes qui figurent sur les fichiers de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation, ce qui exclut 0,75 % de la population française, dont la plupart des personnes âgées vivant dans des collectivités. Il en résulte, à l'inverse, une sous-estimation de la pension de retraite moyenne par retraité, notamment dans les zones où sont situées des maisons de retraite.

⁴ L'INSEE diffuse des médianes plutôt que des moyennes à un niveau géographique fin, parce que cet indicateur est plus robuste, et aussi pour des raisons de confidentialité (la médiane, contrairement à la moyenne, ne permet pas d'identifier par recoupements les revenus des habitants les plus riches d'une petite zone géographique).

⁵ Les ménages et la personne de référence (appelée référent fiscal par l'INSEE) sont reconstitués dans RFL et RDL à partir des données fiscales. Ainsi la définition du ménage ne correspond pas à la définition habituelle de l'INSEE. Par exemple, des étudiants ayant quitté leurs parents mais rattachés fiscalement à eux font partie du ménage de leur parents au sens fiscal, sans faire partie du ménage au sens INSEE.

Sont examinées dans ce document différentes grandeurs liées aux revenus des retraités, telles que le niveau de vie moyen, le taux de pauvreté ou la pension moyenne, selon plusieurs découpages géographiques : par département, en distinguant milieu urbain et rural (*via* la taille de l'agglomération ou le zonage en aires urbaines), et au niveau plus fin des cantons (avec moins d'indicateurs dans ce cas). Sans l'avoir quantifié, il est utile de préciser qu'une partie des dispersions observées entre zones géographiques est liée aux écarts d'âge de la population des retraités entre ces zones – les retraités les plus âgés ayant généralement des revenus plus faibles que les retraités les plus jeunes.

1. Les revenus des retraités par département

1.1 Le niveau de vie moyen par département

La figure 1 représente le niveau de vie moyen des ménages dont la personne de référence a 60 ans et plus dans chaque département, comparé au niveau de vie moyen de l'ensemble des habitants du département en 2011.

Pour les 60 ans et plus comme pour l'ensemble de la population, le niveau de vie moyen est nettement plus élevé en Ile-de-France (sauf dans le département de la Seine-Saint-Denis) que dans les autres régions. Le niveau de vie moyen des franciliens est ainsi supérieur de 24 % à celui des provinciaux et de 30 % lorsqu'on se restreint aux 60 ans et plus. Le niveau de vie relatif des 60 ans et plus (niveau de vie moyen des ménages dont la personne de référence a 60 ans et plus, rapporté à celui de l'ensemble de la population) est plus élevé que la moyenne nationale dans la plupart des départements de l'Ile-de-France (figure 1.3).

Par ailleurs, il existe des disparités entre les régions de province, mais l'écart de niveau de vie moyen entre la région la plus pauvre (Nord-Pas de Calais) et les deux régions les plus riches (Alsace et Rhône-Alpes) ne dépasse pas 15 % pour l'ensemble de la population, et 13 % pour les 60 ans et plus. La hiérarchie des niveaux de vie régionaux est à peu près la même pour les 60 ans et plus et pour l'ensemble de la population.

Une analyse plus fine du niveau de vie relatif des ménages de 60 ans et plus dans chaque département montre cependant que ce niveau de vie relatif varie entre 0,96 et 1,13 selon les départements, soit dans une plage allant de -11 à +6 points par rapport à la moyenne nationale qui est égale à 1,07 (figure 1.3).

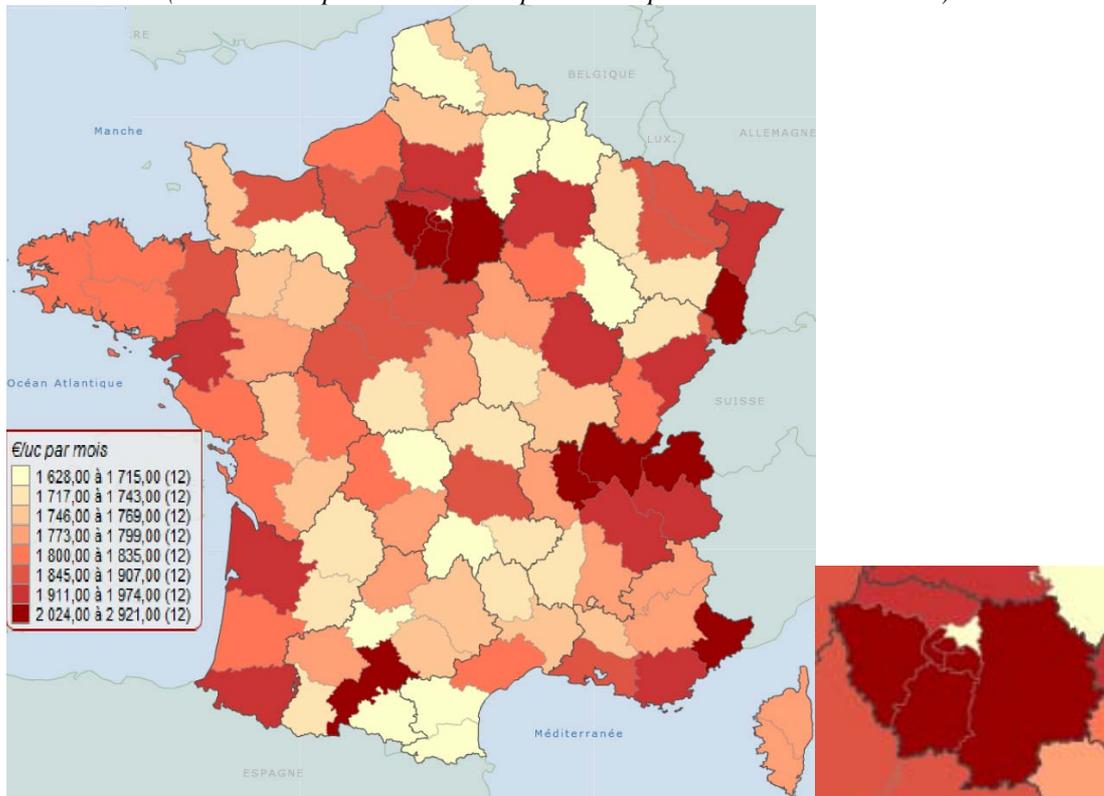
Ainsi il existe des départements où les ménages âgés sont relativement aisés par rapport au reste de la population (apparaissant en orange sur la carte) et d'autres départements où leur situation est moins favorable (apparaissant en bleu). Les premiers sont situés autour de l'Ile-de-France et dans les régions méditerranéennes. Les seconds sont situés dans un croissant allant de la Bretagne à la Lorraine en passant par le Massif central.

Notons que, au niveau national, le niveau de vie relatif des ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus apparaît supérieur de 7 % à celui de l'ensemble de la population, alors que selon l'ERFS le niveau de vie relatif des retraités n'est supérieur que de 2 % à celui de l'ensemble de la population (voir rapport annuel du COR, juin 2014). Ce décalage s'explique par le fait que les personnes qui restent en activité après 60 ans ont souvent un niveau de vie élevé, tandis que les personnes qui partent à la retraite (ou en préretraite) avant 60 ans ont souvent un niveau de vie relativement faible.

Figure 1 – Niveau de vie moyen par département en 2011

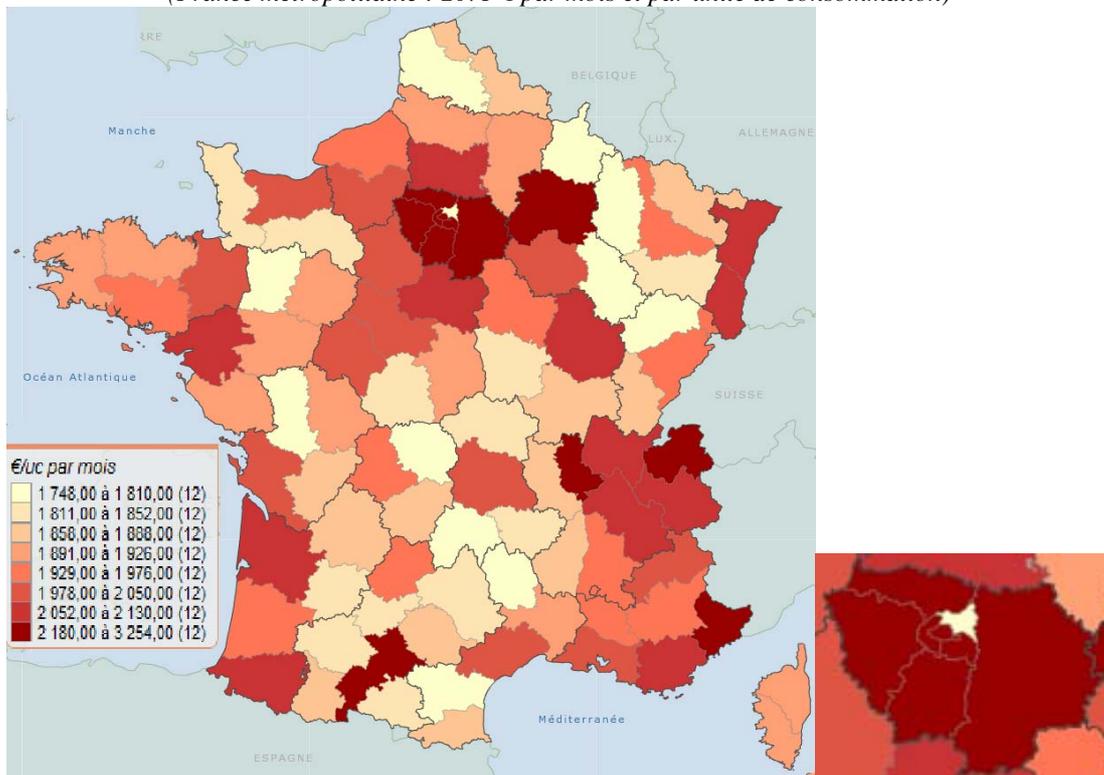
Ensemble de la population du département (a)

(France métropolitaine : 1938 € par mois et par unité de consommation)



Ménages dont la personne de référence a 60 ans et plus (b)

(France métropolitaine : 2073 € par mois et par unité de consommation)

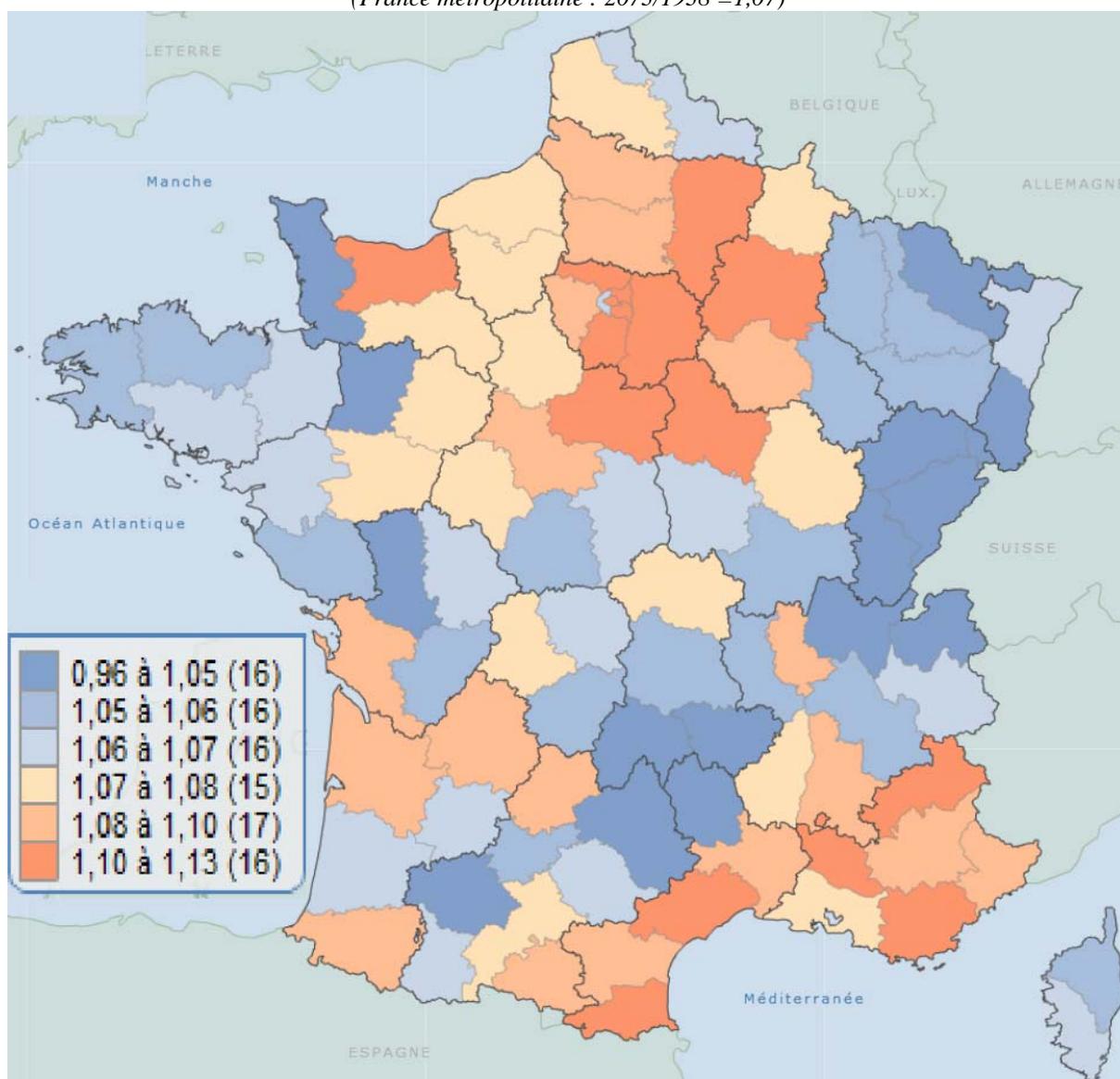


Source : INSEE, Revenus disponibles localisés 2011

Figure 1 (suite) – Niveau de vie moyen par département en 2011

Niveau de vie moyen des ménages dont la personne de référence a 60 ans et plus rapporté à celui de l'ensemble de la population du département (b/a)

(France métropolitaine : 2073/1938 = 1,07)



Lecture : le niveau de vie relatif des ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus est plus élevé que la moyenne nationale (1,07) dans les zones orangées, tandis qu'il est plus faible dans les zones bleues.

Source : INSEE, Revenus disponibles localisés 2011

1.2 Le taux de pauvreté par département

Un ménage est pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian au niveau national. Le seuil de pauvreté est par convention le même sur tout le territoire.

La figure 2 représente le taux de pauvreté des ménages dont la personne de référence a 60 ans et plus dans chaque département, comparé au taux de pauvreté de l'ensemble des habitants du département en 2011.

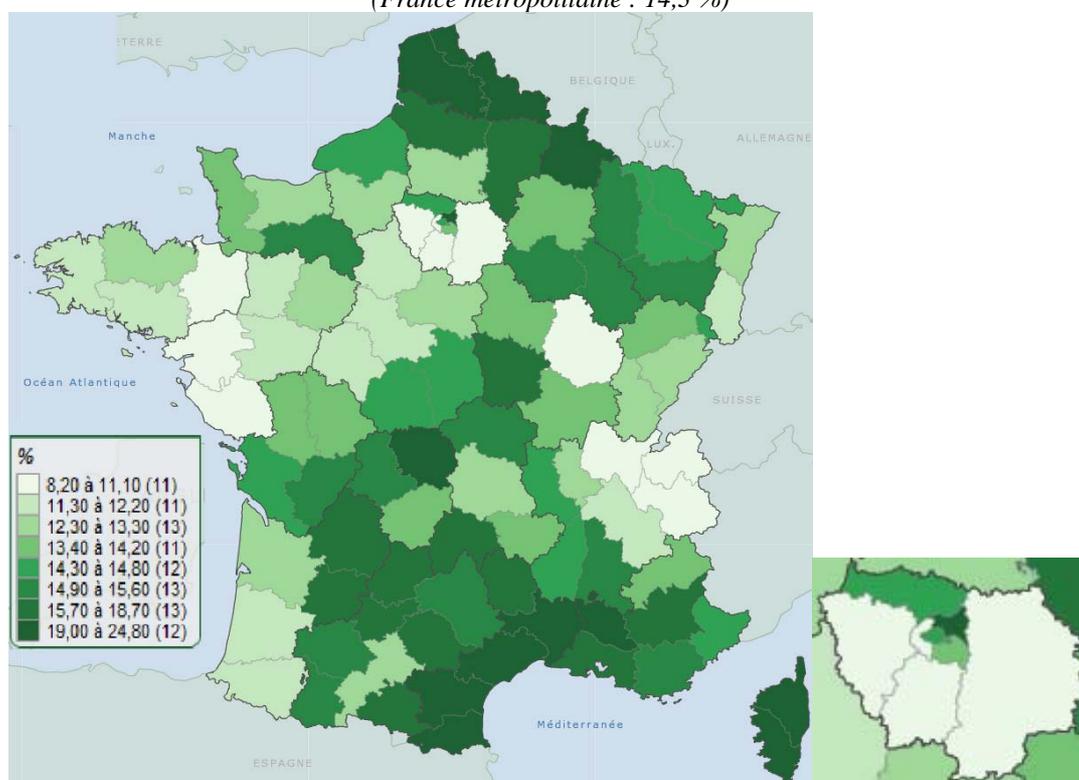
Compte tenu des disparités régionales de niveau de vie moyen, mais aussi des inégalités de revenus à l'intérieur de chaque région, le taux de pauvreté de l'ensemble de la population est élevé (20 à 25%, contre 14 % au niveau national) dans trois zones : le Nord du pays, les régions méditerranéennes, notamment le Languedoc-Roussillon, et le département de la Seine-Saint-Denis.

Chez les ménages de 60 ans et plus, le taux de pauvreté est également élevé dans ces trois zones par rapport à la moyenne nationale (10,0 %), mais il y est sensiblement moins élevé (entre 13 et 18 %) que chez les ménages plus jeunes. En revanche, le taux de pauvreté des ménages âgés est presque aussi élevé que celui des ménages plus jeunes dans la plupart des départements du massif central, où il dépasse 13 %. Ainsi les zones où les ménages âgés sont souvent pauvres sont non seulement les trois zones citées précédemment, mais également le Massif central.

Figure 2 – Taux de pauvreté par département en 2011

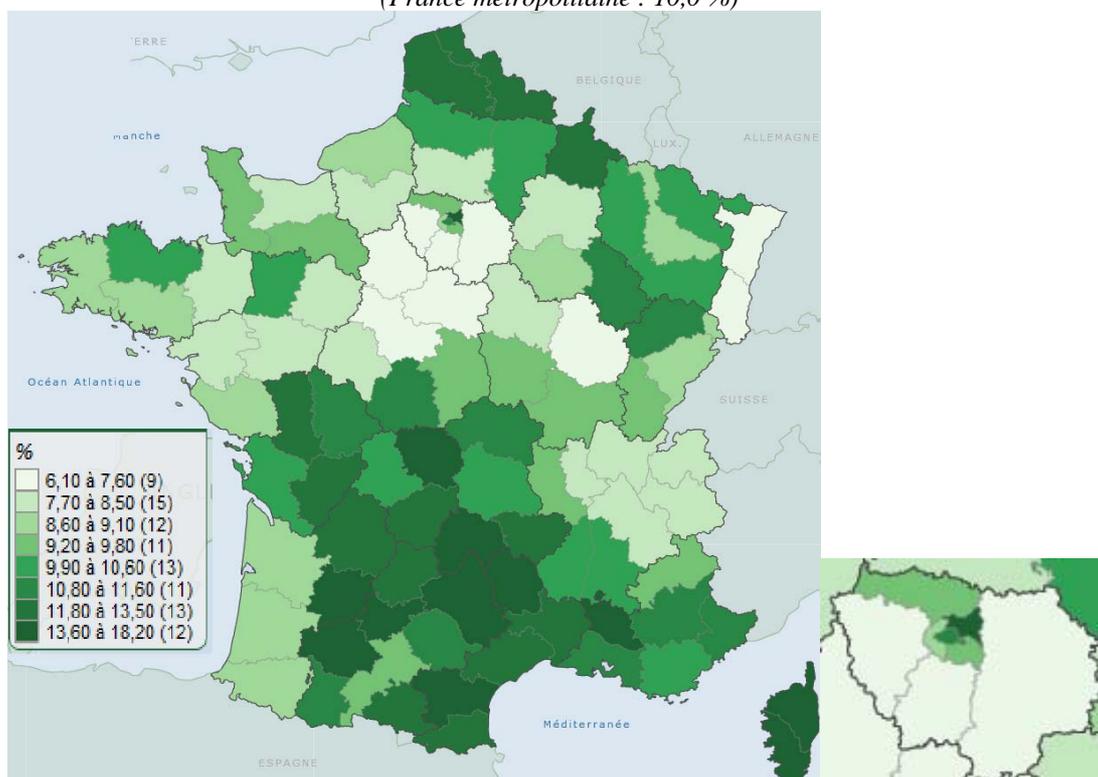
Ensemble de la population du département (a)

(France métropolitaine : 14,3 %)



Ménages dont la personne de référence a 60 ans et plus (b)

(France métropolitaine : 10,0 %)

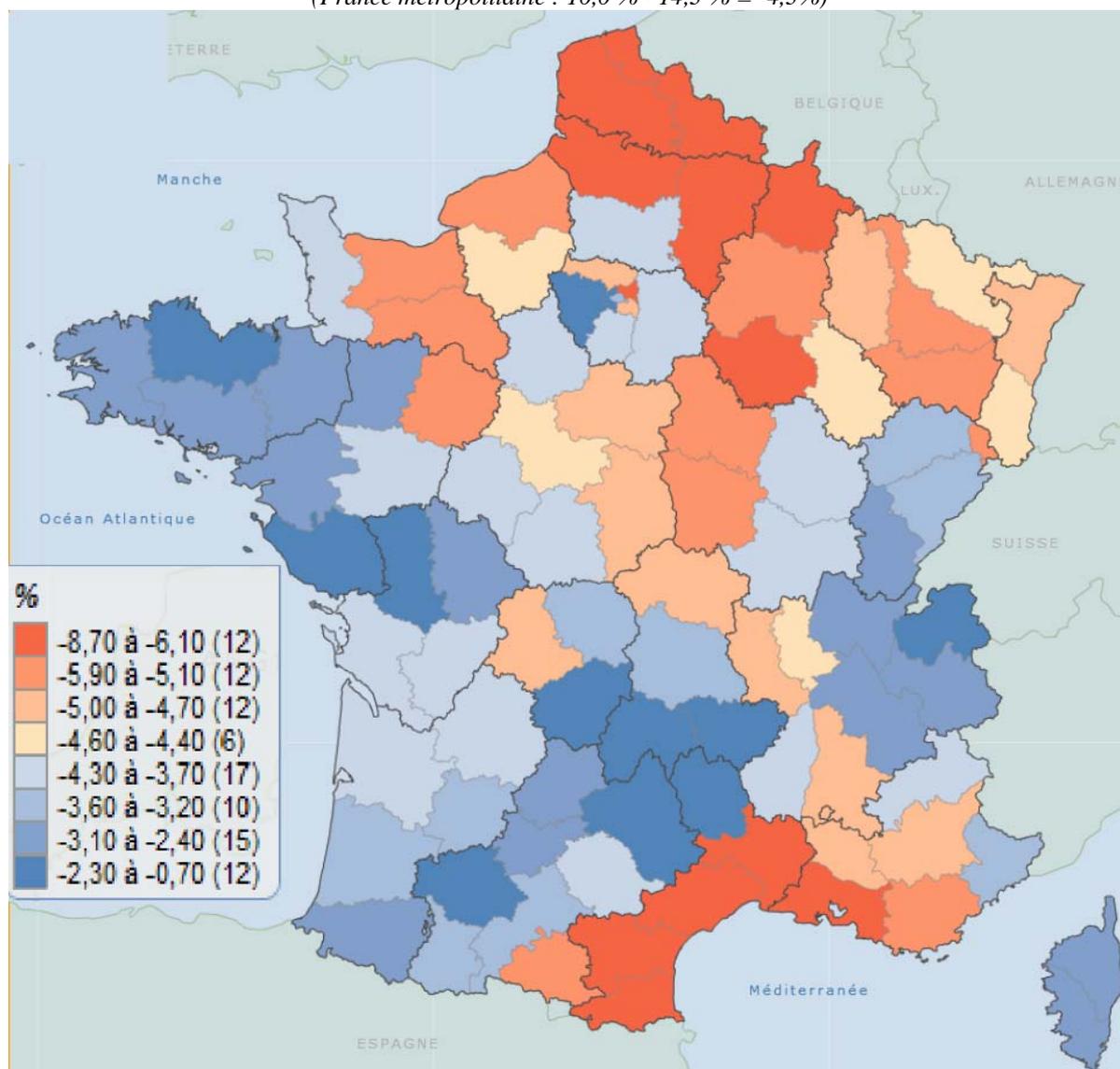


Source : INSEE, Revenus disponibles localisés 2011

Figure 2 (suite) – Taux de pauvreté par département en 2011

**Différence entre
le taux de pauvreté des ménages dont la personne de référence a 60 ans et plus
et celui de l'ensemble de la population du département (b-a)**

(France métropolitaine : 10,0 % - 14,3 % = -4,3%)



Lecture : cette carte représente la différence entre le taux de pauvreté des ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus et le taux de pauvreté de l'ensemble de la population du département ; les ménages âgés sont nettement moins souvent pauvres que le reste de la population dans les zones orangées, tandis qu'ils sont presque aussi souvent pauvres dans les zones bleues.

Source : INSEE, Revenus disponibles localisés 2011

1.3 La pension moyenne par retraité selon le département

La carte de la pension moyenne par retraité (figure 3) reflète à peu près celle du niveau de vie moyen par département, avec un maximum en Ile-de-France, des niveaux relativement élevés dans les régions de province les plus riches (Alsace, Rhône-Alpes) ou les littoraux méditerranéens et atlantiques, et à l'inverse des niveaux relativement faibles dans le Massif central.

La carte de la pension moyenne par retraité semble largement refléter, en négatif, la carte donnant la part des retraités dans la population (voir document n° 2). Les départements où les retraités sont nombreux sont aussi souvent ceux où les pensions sont les plus faibles (Massif central), tandis que les départements où les retraités sont peu nombreux sont aussi souvent ceux où les pensions sont les plus élevées (Ile-de-France et, dans une moindre mesure, Rhône-Alpes ou Alsace).

Il existe cependant des départements où les retraités sont à la fois plutôt nombreux et plutôt aisés : il s'agit surtout de départements littoraux (Provence, Roussillon, Bretagne, Landes, etc.).

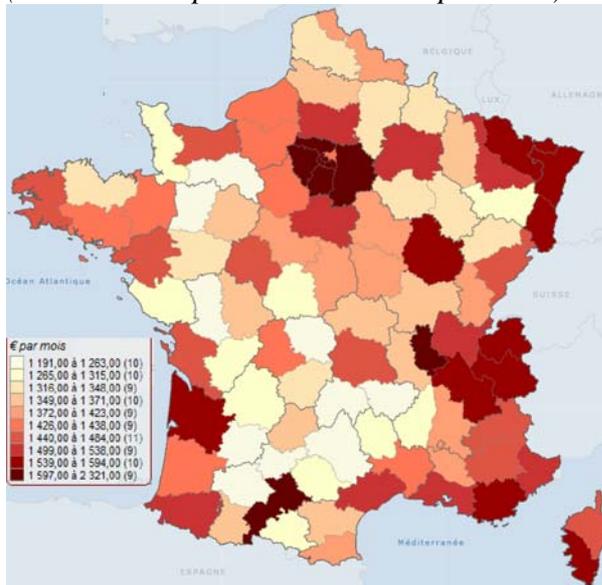
Il est intéressant de calculer le produit des deux indicateurs précédents (pension moyenne par retraité et part des retraités dans la population), afin d'obtenir la pension moyenne par habitant, qui est un indicateur de l'apport des transferts versés par le système de retraite à l'économie du département, les retraités pouvant contribuer par leur consommation à l'économie locale ce d'autant s'ils sont nombreux et aisés⁶. Logiquement, cet indicateur prend une valeur élevée dans les départements littoraux cités précédemment. Ailleurs, cet indicateur reflète surtout la part des retraités dans la population, car cette part est plus hétérogène que les revenus sur le territoire ; il prend ainsi une valeur élevée également dans le Massif central.

La part des pensions dans les revenus fiscaux des ménages du département est un autre indicateur de l'apport des transferts versés par le système de retraite à l'économie locale, exprimé cette fois en termes relatifs. Cet indicateur reflète davantage la part des retraités dans la population, avec un maximum dans le Massif central et plus généralement le Sud-Ouest.

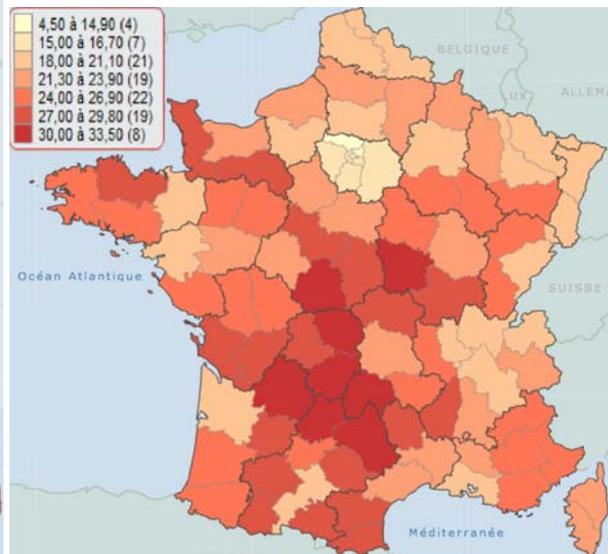
⁶ Cet indicateur a fait l'objet d'une présentation au HCFiPS le 4 février 2015.

Figure 3 – Pensions par département en 2011

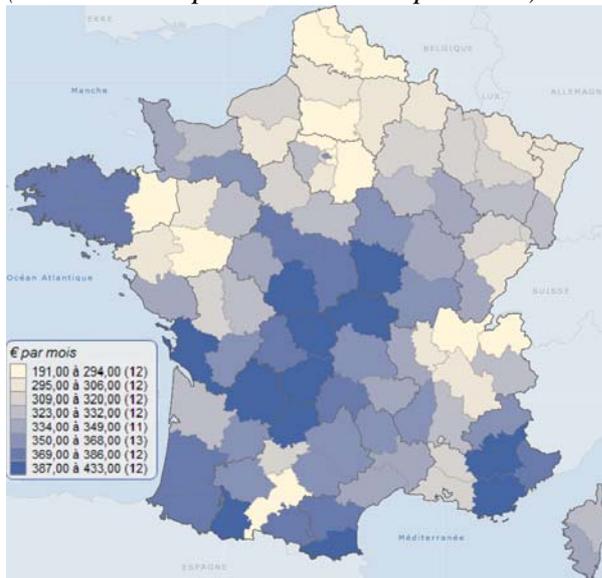
Pension moyenne par retraité
(France métropolitaine : 1 500 € par mois)



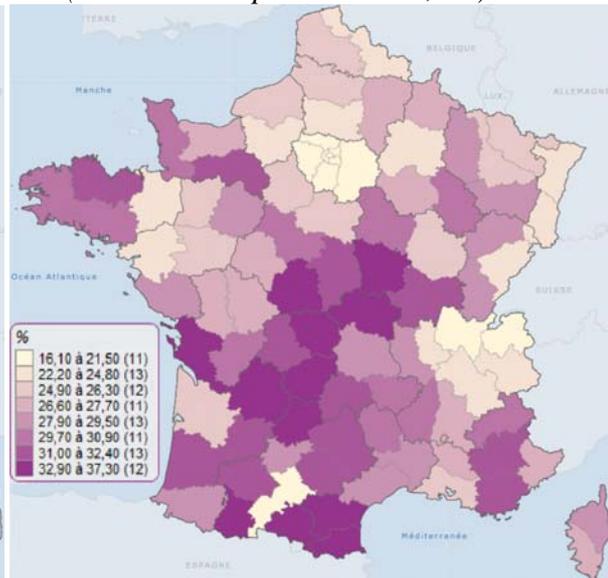
Part des retraités dans la population
(France métropolitaine : 21,5%)



Pension moyenne par habitant
(France métropolitaine : 320 € par mois)



Part des pensions dans les revenus
(France métropolitaine : 24,8%)



Lecture :

- La pension moyenne par retraité (a) est le rapport entre la masse des « pensions et rentes » (source RFL) et le nombre de retraités du département (source : Recensement) ;
- La part des retraités dans la population (b) est le rapport entre le nombre de retraités et le nombre d'habitants du département (source : Recensement)
- La pension moyenne par habitant est le rapport entre la masse des « pensions et rentes » et le nombre d'habitants du département. Elle correspond au produit (a.b)
- La part des pensions dans les revenus correspond à la masse des « pensions et rentes » et la masse des revenus fiscaux. Elle correspond à la formule (a.b)/R, où R désigne le revenu moyen par habitant du département.

Source : calculs SG-COR d'après INSEE, recensement 2011 et Revenus fiscaux localisés 2011

2. Les revenus des retraités en milieu urbain et rural

2.1 Le niveau de vie des retraités selon la taille de l'agglomération

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), utilisée habituellement par le COR pour évaluer les niveaux de vie des retraités, permet ici d'étudier comment le niveau de vie moyen et le taux de pauvreté se décline selon la taille de l'agglomération, qui distingue notamment les communes rurales des communes urbaines (communes appartenant à une agglomération ou unité urbaine de plus de 2 000 habitants).

En règle générale, plus l'on se situe dans une agglomération de grande taille (depuis les communes rurales jusqu'à l'agglomération parisienne), plus le niveau de vie moyen des retraités augmente et plus leur taux de pauvreté diminue (tableaux 1 et 2).

Pour l'ensemble de la population, ces disparités sont moins marquées. On observe surtout un écart de niveau de vie moyen entre l'agglomération parisienne et les autres agglomérations. C'est dans les agglomérations de taille moyenne (20 000 à 200 000 habitants), plutôt que dans les communes rurales, que le niveau de vie moyen est minimal et le taux de pauvreté maximal.

Ainsi, si le niveau de vie moyen des retraités est pratiquement égal à celui de l'ensemble de la population au niveau national, il est supérieur à celui des autres habitants dans l'agglomération parisienne ainsi que, dans une moindre mesure, dans les grandes agglomérations, mais il est inférieur à celui des autres habitants dans les communes rurales (figure 4). De même, le taux de pauvreté des retraités est sensiblement moins élevé (de 7 à 8 points) que celui du reste de la population dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, alors qu'il est égal à celui du reste de la population dans les communes rurales (figure 5).

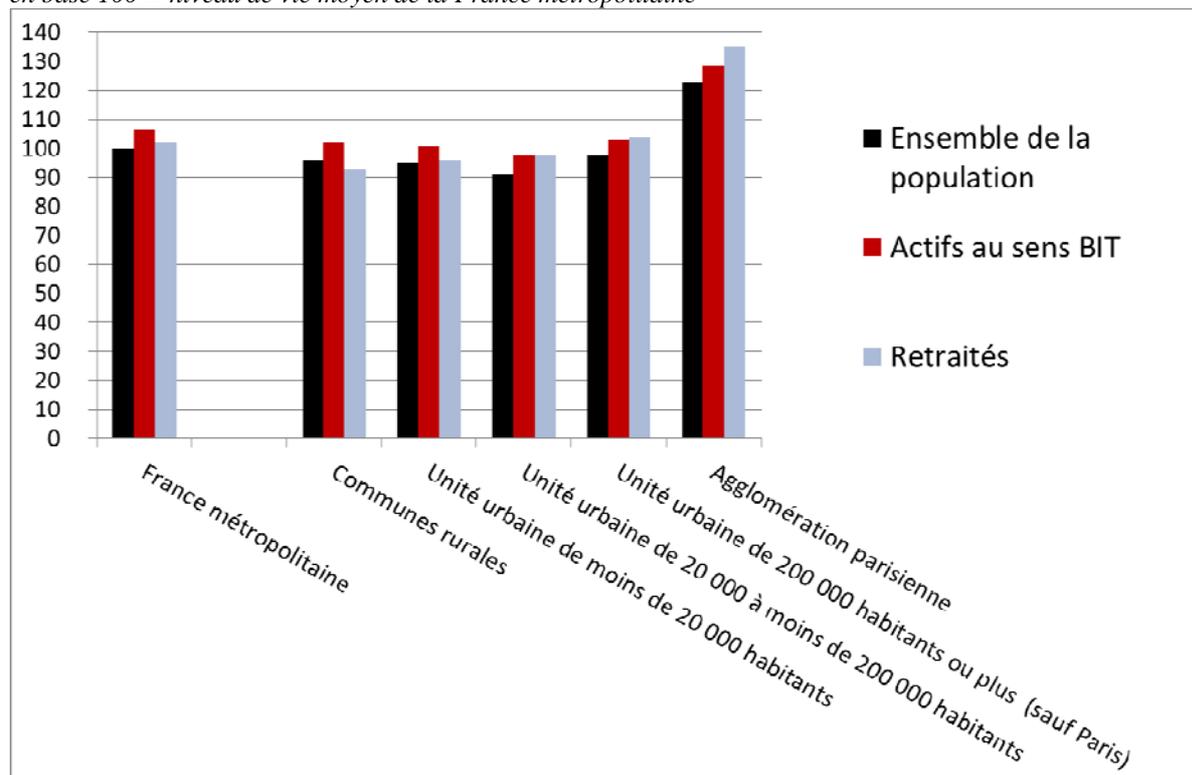
Tableau 1 – Niveau de vie moyen selon la taille de l’agglomération

	niveau de vie moyen (euros par mois et par unité de consommation)			niveau de vie relatif par rapport à l'ensemble de la population	
	Ensemble de la population	Actifs au sens BIT	Retraités	Actifs au sens BIT	Retraités
<i>Taille de l'agglomération</i>	(a)	(b)	(c)	(b/a)	(c/a)
Communes rurales	1 850	1 970	1 790	1,06	0,97
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	1 830	1 950	1 850	1,07	1,01
Unité urbaine de 20 000 à moins de 200 000 habitants	1 760	1 880	1 880	1,07	1,07
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus (sauf Paris)	1 890	1 990	2 000	1,05	1,06
Agglomération parisienne	2 370	2 480	2 610	1,05	1,10
France métropolitaine	1 930	2 050	1 970	1,06	1,02

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

Figure 4 – Niveau de vie moyen selon la taille de l’agglomération

en base 100 = niveau de vie moyen de la France métropolitaine



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

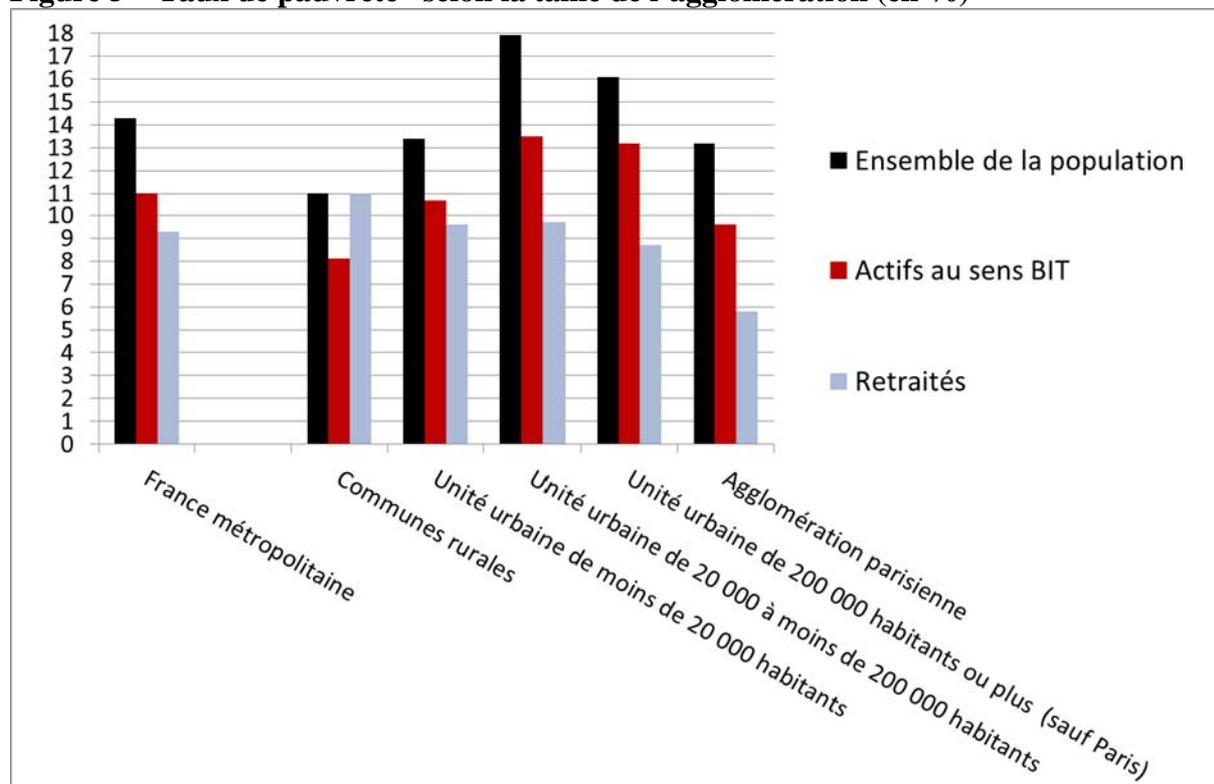
Tableau 2 – Taux de pauvreté* selon la taille de l'agglomération (en %)

	Taux de pauvreté			Différence entre le taux de pauvreté de la catégorie et celui de l'ensemble de la population	
	Ensemble de la population	Actifs au sens BIT	Retraités	Actifs au sens BIT	Retraités
<i>Tranche d'unité urbaine</i>	(a)	(b)	(c)	(b-a)	(c-a)
Communes rurales	11,0	8,1	11,0	-2,9	0,0
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	13,4	10,7	9,6	-2,7	-3,8
Unité urbaine de 20 000 à moins de 200 000 habitants	17,9	13,5	9,7	-4,4	-8,2
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus (sauf Paris)	16,1	13,2	8,7	-2,9	-7,4
Agglomération parisienne	13,2	9,6	5,8	-3,6	-7,4
France métropolitaine	14,3	11,0	9,3	-3,3	-5,0

(*) Seuil de pauvreté : 60% du niveau de vie médian

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

Figure 5 – Taux de pauvreté* selon la taille de l'agglomération (en %)



(*) Seuil de pauvreté : 60% du niveau de vie médian

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

2.2 Les revenus des retraités selon le zonage en aires urbaines

Il convient cependant de distinguer, parmi les communes rurales ou les petites agglomérations, celles qui vivent sous l'influence des pôles urbains (couronnes périurbaines) et celles qui se situent loin de l'influence de ces pôles urbains (communes isolées), à la lumière de la classification des communes en aires urbaines mis au point par l'INSEE⁷.

L'INSEE publie, à partir de la source RFL, le revenu fiscal médian par unité de consommation selon le zonage INSEE en aires urbaines, pour les ménages dont la personne de référence se situe dans deux tranches d'âge : les 60-74 ans et les 75 ans et plus (tableau 3 et figure 6).

Pour l'ensemble de la population tous âges confondus, les revenus sont minimaux dans les communes rurales isolées et d'autant plus élevés que l'on se situe dans une aire urbaine de grande taille. A l'intérieur de ces aires urbaines, ils sont un peu plus élevés dans les couronnes des pôles urbains que dans les pôles urbains (agglomération constituée de ville(s)-centre(s) et de communes de banlieues).

Pour les ménages de 60-74 ans, on retrouve le même profil, avec un maximum dans les couronnes des grandes aires urbaines. Cependant, pour les ménages de 75 ans et plus, les revenus sont plus élevés dans les pôles urbains que dans les couronnes. Ainsi, dans les pôles urbains, le revenu fiscal par unité de consommation des ménages de 75 ans et plus est aussi élevé que celui des ménages de moins de 60 ans ; par contre, dans les couronnes périurbaines ou dans le rural isolé, le revenu fiscal par unité de consommation des ménages de 75 ans et plus est inférieur à celui des ménages de moins de 60 ans.

⁷ Voir le document n°2 bis.

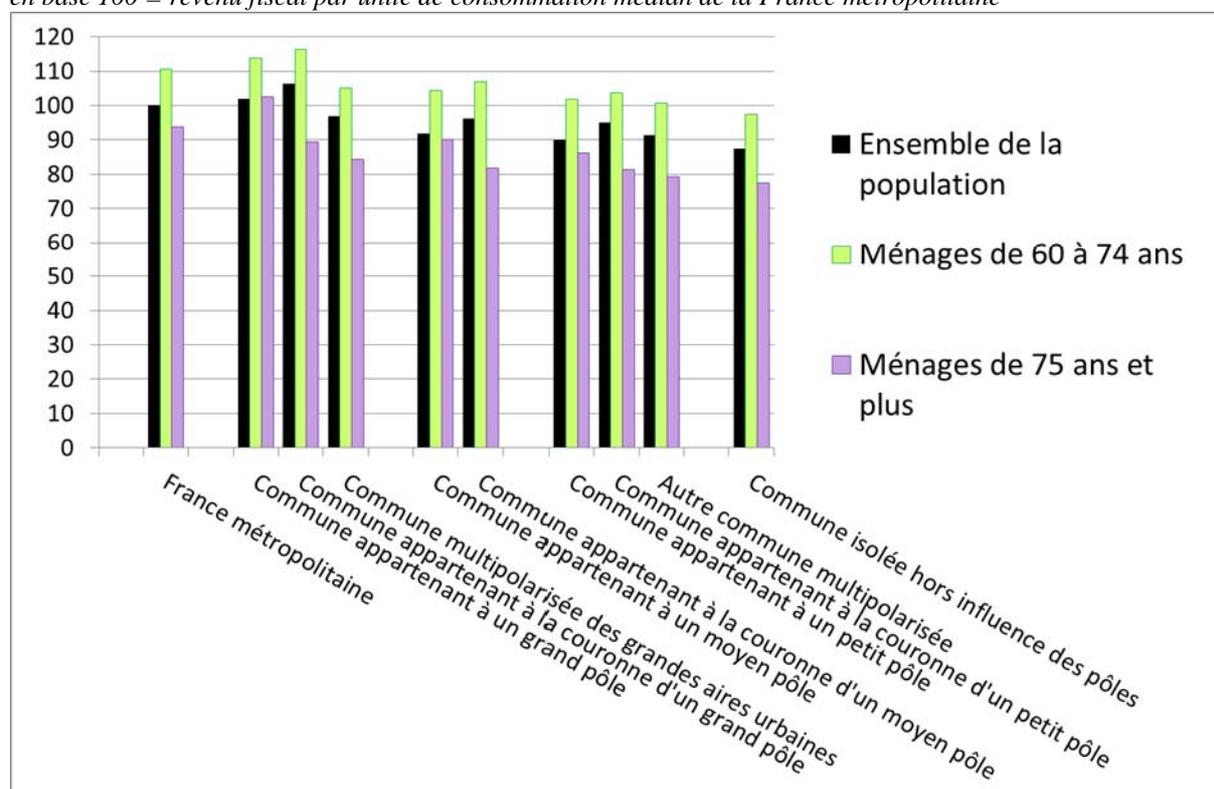
Tableau 3 – Revenu fiscal médian par unité de consommation selon le zonage INSEE en aires urbaines

Type de commune	revenu fiscal médian par unité de consommation (euros par mois et par unité de consommation)			revenu relatif par rapport à l'ensemble de la population	
	Ensemble de la population	Ménages de 60 à 74 ans	Ménages de 75 ans et plus	Ménages de 60 à 74 ans	Ménages de 75 ans et plus
<i>Zonage INSEE en aires urbaines</i>	(a)	(b)	(c)	(b/a)	(c/a)
Grandes aires urbaines					
- Grands pôles urbains	1 630	1 820	1 640	1,12	1,01
- Couronnes des grands pôles	1 700	1 860	1 430	1,09	0,84
- Communes multipolarisées	1 550	1 680	1 350	1,08	0,87
Petites et moyennes aires urbaines					
- Moyens pôles urbains	1 470	1 670	1 440	1,14	0,98
- Couronnes des moyens pôles	1 540	1 710	1 310	1,11	0,85
- Petits pôles urbains	1 440	1 630	1 380	1,13	0,96
- Couronnes des petits pôles	1 520	1 660	1 300	1,09	0,86
- Communes multipolarisées	1 460	1 610	1 270	1,10	0,87
Communes isolées (hors influence des pôles)	1 400	1 560	1 240	1,11	0,89
France métropolitaine	1 600	1 770	1 500	1,11	0,94

Source : INSEE, Revenus fiscaux localisés 2011

Figure 6 – Revenu fiscal médian par unité de consommation selon le zonage INSEE en aires urbaines

en base 100 = revenu fiscal par unité de consommation médian de la France métropolitaine



Source : INSEE, Revenus fiscaux localisés 2011

3. Les revenus des retraités par canton

A partir de la source RFL, la figure 8 représente au niveau cantonal la pension moyenne par retraité, que l'on peut comparer au revenu moyen par habitant du canton (figure 7). Le rapport entre les deux fournit un indicateur du revenu relatif des retraités (figure 8).

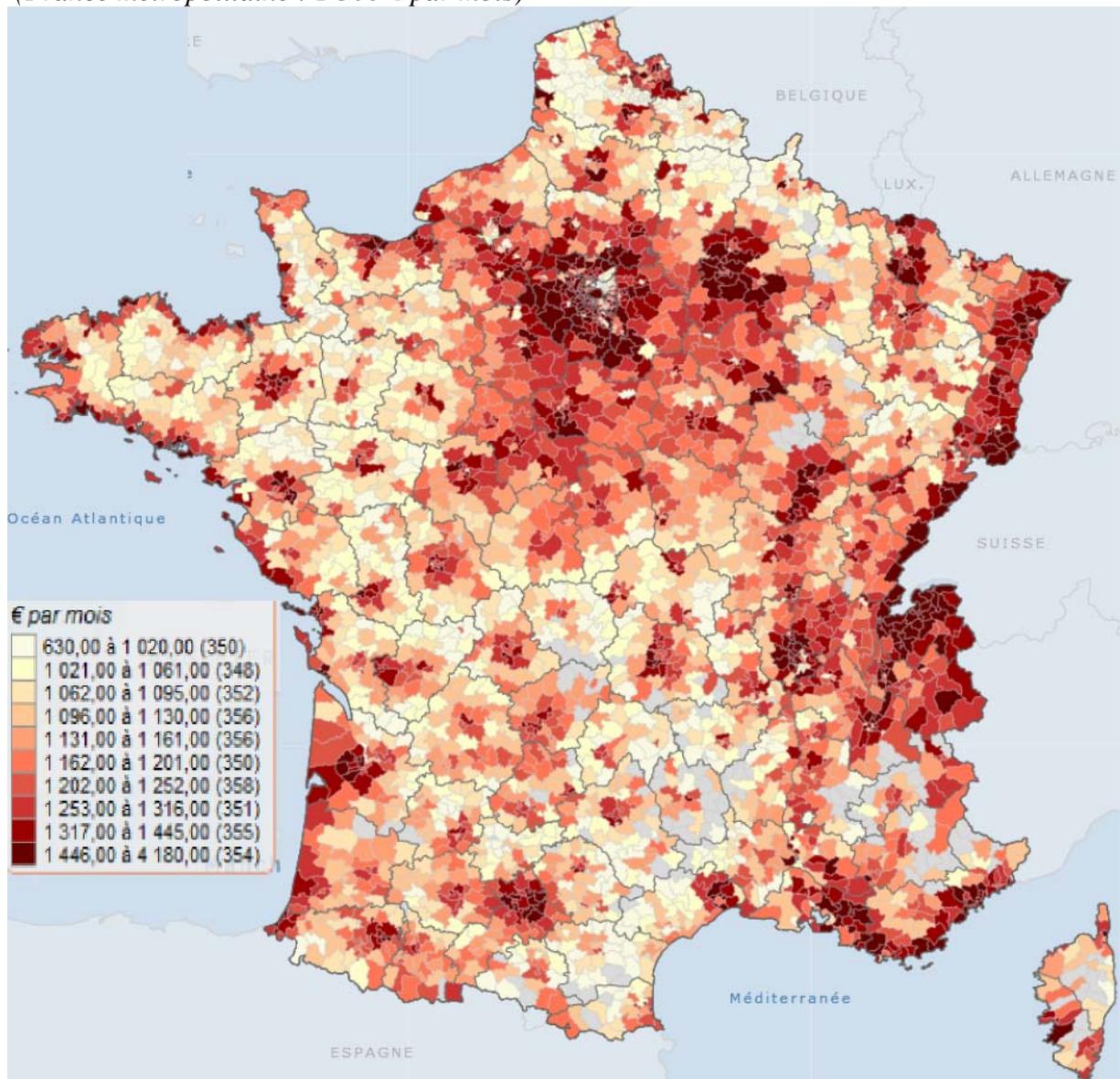
Les valeurs moyennes au niveau national de ces indicateurs ont peu de signification. Ainsi la pension moyenne par retraité est surestimée par la prise en compte de pensions autres que les retraites. Et il est normal que le revenu moyen par habitant soit inférieur à la pension moyenne par retraité, puisque le revenu moyen par habitant est calculé sur les individus de tous âges y compris les enfants, qui n'ont pas de revenus personnels.

C'est donc uniquement la dispersion de ces indicateurs sur le territoire qu'il convient d'analyser. Les cartes synthétisent les résultats des parties 1 et 2 : les revenus par habitant comme les pensions prennent des valeurs élevées en Ile-de-France, en Alsace, entre Lyon et Genève, et plus généralement autour des grandes villes. Ils apparaissent par ailleurs élevés le long des littoraux, notamment le littoral atlantique et méditerranéen, surtout pour les pensions des retraités.

Les pensions des retraités sont souvent relativement élevées par rapport aux revenus des autres habitants dans les villes ou le long des littoraux (zones figurant en orange sur la figure 9). En dehors de ces zones, il subsiste un vaste espace plutôt rural allant de la Bretagne à la Lorraine en passant par le Massif central (en bleu sur la figure 9), où les revenus moyens des retraités sont relativement faibles par rapport au reste de la population.

Figure 7 – Revenu moyen par habitant, par canton en 2011

(France métropolitaine : 1 300 € par mois)



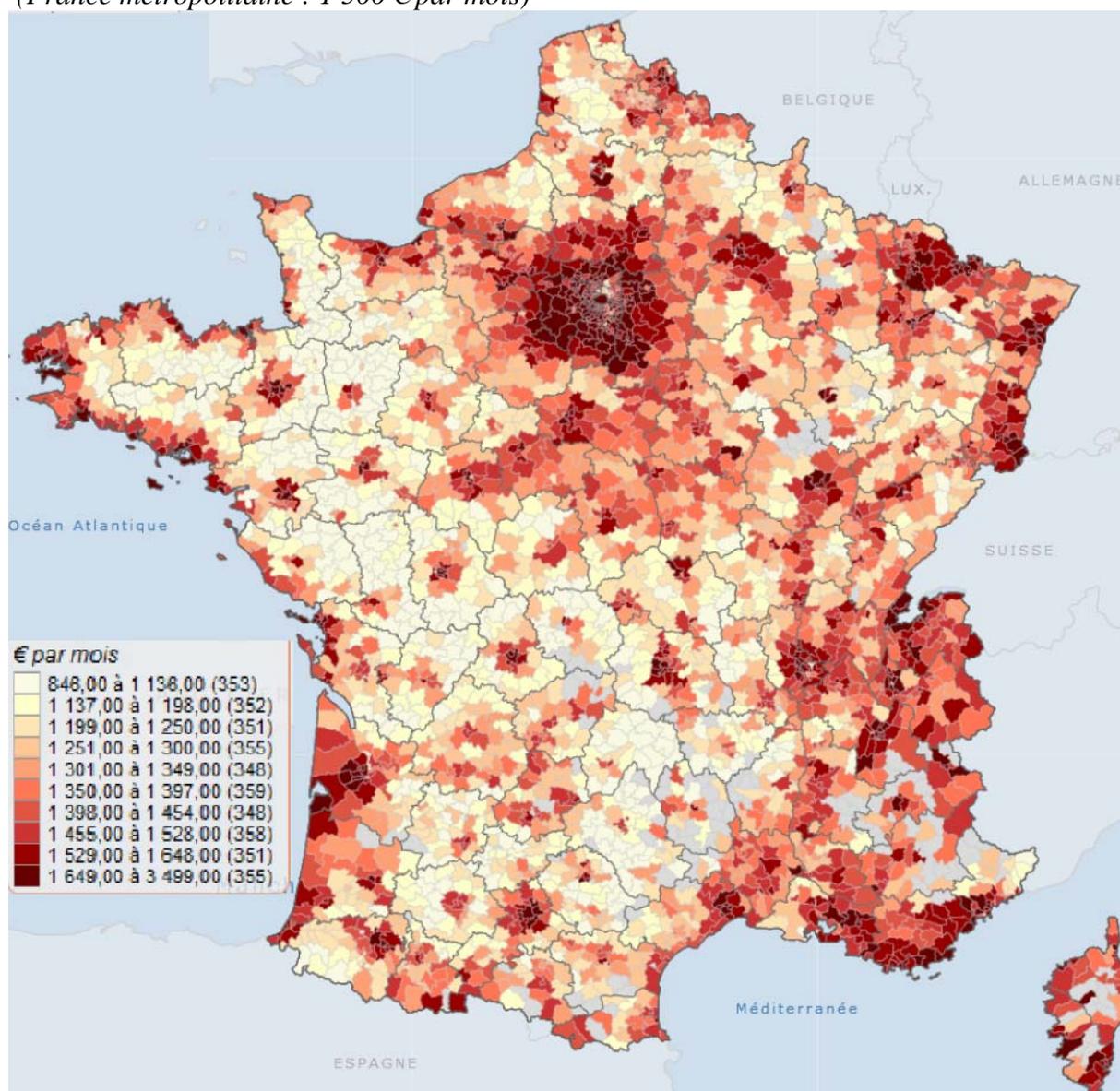
Lecture : Le revenu moyen par habitant est le rapport entre la masse des revenus fiscaux et le nombre d'habitants du département (source : RFL).

Note : les zones en grisé correspondent à des cantons de moins de 2000 habitants, pour lesquels les données ne sont pas diffusées par l'INSEE.

Source : calculs SG-COR d'après INSEE, Revenus fiscaux localisés 2011

Figure 8 – Pension moyenne par retraité, par canton en 2011

(France métropolitaine : 1 500 € par mois)

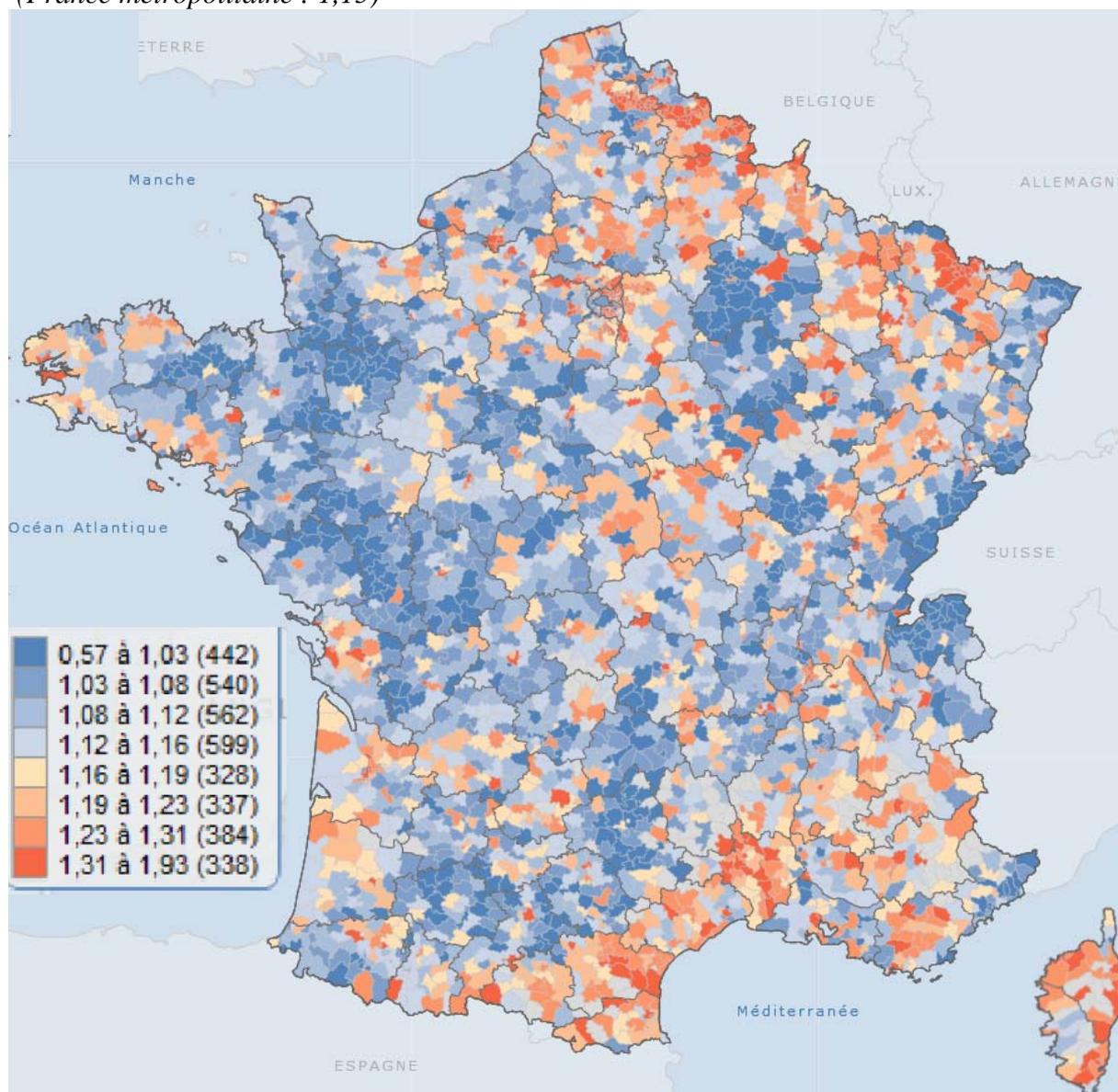


Lecture : La pension moyenne par retraité est le rapport entre la masse des « pensions et rentes » (source RFL) et le nombre de retraités du département (source : Recensement).

Note : les zones en gris correspondent à des cantons de moins de 2000 habitants, pour lesquels les données ne sont pas diffusées par l'INSEE.

Source : calculs SG-COR d'après INSEE, Revenus fiscaux localisés 2011 et Recensement 2011.

Figure 9 – Revenu relatif* des retraités, par canton en 2011
(France métropolitaine : 1,15)



Lecture : Le revenu relatif est le rapport entre la pension moyenne par retraité (figure 8) et le revenu moyen par habitant (figure 8). Les zones bleues correspondent à des cantons où ce revenu relatif est inférieur à la moyenne nationale, les zones orangées à des cantons où le revenu relatif est supérieur à la moyenne nationale.

Note : les zones en grisé correspondent à des cantons de moins de 2000 habitants, pour lesquels les données ne sont pas diffusées par l'INSEE.

Source : calculs SG-COR d'après INSEE, Revenus fiscaux localisés 2011 et Recensement 2011.